

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre, à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 9 décembre 2015 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de **M. VACHEZ, Maire de Noisiel**

PRESENTS :

M. VACHEZ, MME.NATALE, M.SANCHEZ, MME DODOTE, MME TROQUIER, M.VISKOVIC, MME NAKACH, M. TIENG, MME NEDJARI, M. RATOUCHNIAK, MME CAMARA, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, MME MONIER, M. NYA NJIKÉ, MME ROTOMBE, M. CALAMITA (arrivé à 19h40), MME COLLETTE, M.BARDET, MME VICTOR, , M.DRAME , MME PELLICIOLI, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI, MME BOUHENNI, MME KRA,

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

Monsieur DIOGO qui a donné pouvoir à Monsieur VISKOVIC,
Monsieur BEAULIEU qui a donné pouvoir à Madame DODOTE,
Madame BEAUMEL qui a donné pouvoir à Madame COLLETTE,
Monsieur MAYOULOU NIAMBA qui a donné pouvoir à Madame TROQUIER,
Monsieur ROSENMANN qui a donné pouvoir à Madame ROTOMBE,
Monsieur CALAMITA qui a donné pouvoir à Madame MONIER jusqu'au point n°1,

ABSENT : M. Hoang NGUYEN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Patricia PELLICIOLI,

L'installation du nouveau conseiller municipal a été effectuée avant l'examen du point N°1 de l'ordre du jour

Arrivée de Monsieur CALAMITA à 19h40, après le vote du point n°1 de l'ordre du jour.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que par courrier en date du 14 décembre 2015, Monsieur Pierre TEBALDINI, transmettait à Monsieur le Maire sa démission du conseil municipal de Noisiel. Aussi, conformément aux dispositions de l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, celle-ci est devenue effective le 14 décembre 2015.

Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant (article L.270 du Code Electoral).

Le suivant de liste du groupe « NOISIEL AVENIR », Monsieur Hoang NGUYEN, est appelé à siéger au Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à :

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND ACTE** de la démission de Monsieur Pierre TEBALDINI et l'installation de Monsieur Hoang NGUYEN né le 13/09/1961 à SAIGON (Vietnam), domicilié 27 rue de l'Art Théâtral à Noisiel, dans ses fonctions de Conseiller Municipal,

- **DIT** que de Monsieur Hoang NGUYEN figure ainsi au 33^{ème} rang du nouveau tableau du Conseil Municipal.

1) DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA CREATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE PARIS – VALLEE DE LA MARNE

Monsieur le Maire rappelle les éléments de contexte relatifs à cette désignation, il indique que conformément à la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) la communauté d'agglomération de Marne-la-Vallée / Val Maubuée devait, au 1er janvier 2016, former un nouvel ensemble intercommunal d'au moins 200 000 habitants.

Le 5 septembre 2014, le Préfet de Région transmettait aux collectivités concernées le projet de schéma régional de coopération intercommunale d'Ile-de-France. Ce schéma préconisait la fusion de la Communauté d'Agglomération (CA) de Marne-la-Vallée / Val Maubuée avec le Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN) du Val d'Europe et les CA de Marne-et-Chantereine, de la Brie Francilienne et de Marne-et-Gondoire, pour former un ensemble de plus de 340 000 habitants.

Par délibération en date du 24 novembre 2014, le Conseil Municipal de Noisiel émettait un avis négatif à ce projet.

Lors de la séance du 12 février 2015, la Commission Régionale de la Coopération Intercommunale (CRCI) a voté à l'unanimité un amendement au schéma initial. Cet amendement prévoyait la fusion de la CA de Marne-la-Vallée Val Maubuée avec celles de la Brie Francilienne et de Marne-et-Chantereine tout en conservant la CA de Marne-et-Gondoire et le SAN du Val d'Europe dans leurs périmètres initiaux. Cette fusion du Val Maubuée avec Marne-et-Chantereine et la Brie Francilienne concerne 12 communes et 225 000 habitants.

Ainsi, le 15 juin 2015, le Préfet de Seine-et-Marne adressait pour avis aux villes concernées un arrêté portant projet de périmètre d'une communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés d'agglomération « Marne et Chantereine », « Marne-la-Vallée-Val-Maubuée » et « Brie Francilienne » - conformément au schéma régional de coopération intercommunale, arrêté le 4 mars 2015 par le Préfet de la Région Ile de France.

Par délibération en date du 26 juin 2015, le Conseil Municipal de Noisiel émettait un avis positif à ce projet.

Le projet de périmètre devait recueillir l'accord de la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci. Ce projet n'a pas réuni les conditions de majorité qualifiée ; néanmoins, le représentant de l'Etat dans le département de Seine-et-Marne, pouvait à défaut d'accord, procéder à la fusion envisagée, après avis de la CRCI.

Lors de la séance de la CRCI du 19 octobre 2015, l'amendement présenté par M. BARBAUX, Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne, visant à revenir au projet initial de périmètre (à cinq intercommunalités) n'a pas recueilli la majorité qualifiée.

Monsieur Le Maire complète son exposé et indique que par arrêté en date du 27 novembre 2015, le Préfet de Seine-et-Marne actait la fusion des communautés d'agglomération « Marne et Chantereine », « Marne-la-Vallée – Val Maubuée » et « Brie Francilienne » et la création de la communauté d'agglomération issue de ces fusions.

Cette nouvelle communauté d'agglomération issue des CA susmentionnées, créée au 1^{er} janvier 2016, prendra le nom de « Paris – Vallée de la Marne ».

L'arrêté préfectoral du 27 novembre 2015 confirme le projet de périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion comme suit :

- Communauté d'agglomération « Marne et Chantereine » : Brou-sur-Chantereine, Chelles, Courtry, Vaires-sur-Marne.
- Communauté d'agglomération « Marne-la-Vallée – Val-Maubuée » : Champs-sur-Marne, Croissy-Beaubourg, Emerainville, Lognes, Noisiel, Torcy.
- Communauté d'agglomération « Brie Francilienne » : Pontault-Combault, Roissy-en-Brie.

Cet arrêté fixe le siège de la nouvelle communauté d'agglomération à Torcy.

Concernant la désignation des conseillers communautaires, Monsieur Le Maire informe que les articles L.5211-6-1 et L.5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précisent les modes de répartition des sièges des conseillers communautaires.

Lors des élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014, la Commune de Noisiel disposait de 8 sièges au sein de la communauté d'agglomération, occupés aujourd'hui par les conseillers suivants :

Daniel VACHEZ, Nadia BEAUMEL, Annyck DODOTE, Patrick RATOUCHE, Massogbe CAMARA NDOMBELE, Lilian BEAULIEU, Marcus DRAME, Sithal TIENG.

Les conseils municipaux ont jusqu'au 15 décembre 2015 pour transmettre une proposition d'accord local.

Faute d'accord local, le Préfet de Région prend un arrêté pour fixer le nombre de conseillers communautaires par Commune. La Commune de Noisiel devrait compter 4 conseillers communautaires pour 65 conseillers au total sur la nouvelle Communauté d'Agglomération.

Monsieur Le Maire informe les conseillers que le Préfet de Région a pris cet arrêté le 16 décembre 2015.

Il complète en indiquant que l'article L.5211-6-2 du CGCT (c) précise les modalités de désignation des conseillers :

« Si le nombre de sièges attribués à la commune est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal, les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes [...] Le mandat des conseillers communautaires précédemment élus et non membres du nouvel organe délibérant de l'établissement public de coopération

intercommunale à fiscalité propre prend fin à compter de la date de la première réunion de ce nouvel organe délibérant. »

Il s'agit donc de procéder à la désignation des conseillers communautaires pour la Commune de Noisiel auprès de la nouvelle communauté d'agglomération de « Paris – Vallée de la Marne ».

Monsieur le Maire fait appel aux listes candidates,

Les listes candidates présentées sont :

« liste 1 » : 1- M. VACHEZ
2- Mme BEAUMEL
3- Mme DODOTTE
4- M. RATOUCHNIAK

« liste 2 », 1- M. DRAME

Le conseil municipal a désigné Mme MONIER et Mme KRA comme assesseurs pour le bureau de vote,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

PROCEDE au vote au scrutin secret pour l'élection des quatre conseillers communautaires de Noisiel appelés à siéger au conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de « Paris –Vallée de la Marne », parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour.

CONSTATE qu'après dépouillement les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 32
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 00
- nombre de suffrages exprimés : 32
- quotient électoral :32/4=8

CONSTATE que les listes candidates proposées ont obtenu :

- Liste 1 « M. VACHEZ » : 27 Voix (vingt sept) ;
- Liste 2 « M. DRAME » : 5 Voix (cinq);

PROCEDE à la répartition des sièges selon le principe de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne ; soit :

- Liste 1 « M. VACHEZ » : 4 sièges (quatre) ;
- Liste 2 « M. DRAME » 0 siège (zéro) ;

PROCLAME ELUS pour siéger en qualité de conseillers communautaires de Noisiel au sein du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de « Paris –Vallée de la Marne », les conseillers municipaux suivants :

- 1- Daniel VACHEZ
- 2- Nadia BEAUMEL
- 3-Annyck DODOTTE
- 4-Patrick RATOUCHNIAK

Monsieur BARDET intervient au nom du groupe communiste et républicain, afin de donner des explications au vote qui vient d'intervenir :

« Sur le territoire de la nouvelle agglomération, territoire dont nous avons déjà dénoncé la création notamment car selon nous il ne regroupe pas des collectivités ayant des projets en commun, l'application des choix politiques nationaux accentue les disparités entre les populations, creuse le fossé entre ceux qui n'ont rien et ceux qui survivent.

Saurons-nous mieux faire face à la misère de certaines populations, mieux défendre les services publics, mieux agir pour préserver notre environnement en rassemblant des communes et des communautés d'agglomération dont les choix et les orientations politiques sont à la base si différents de ceux auparavant défendus sur le Val Maubuée ?

C'est en tout cas le défi que devront relever les représentants qui seront élus tour à tour dans les 12 communes de la nouvelle agglomération.

Dans notre pays, où des millions de personnes souffrent durement du chômage, de la précarité, du pouvoir de la finance sur nos vies et sur notre travail, où l'angoisse du lendemain ronge la vie de tant de nos concitoyens, où les attentats du 13 novembre ont ajouté la peur à toute cette insécurité sociale, la responsabilité des gouvernements successifs qui ont maintenu depuis dix ans, contre l'avis d'une majorité du pays, le cap de politiques d'austérité de plus en plus dures, appliquées avec des méthodes de plus en plus autoritaires, est immense.

En tant que groupe communiste et apparenté, nous souhaitons le plus rapidement possible la mise en oeuvre d'une véritable politique de gauche.

Nous sommes engagés à ouvrir un autre chemin, contre l'austérité, pour la solidarité et le progrès humain partagé, avec un Service Public de haut niveau.

C'est dans ce cadre contraint que nous allons élire aujourd'hui nos représentants qui siégeront à compter du 1er janvier 2016 à la nouvelle agglomération nommée « Paris- Vallée de la Marne ».

Cette nouvelle agglomération regroupant le Val Maubuée, Marne et Chanteraine et la Brie Francilienne, soit 12 communes et quelques 225 000 habitants, est issue d'une décision qui s'inscrit dans une profonde réorganisation des territoires à l'échelle nationale dont il est actuellement difficile de mesurer les impacts :

- économiques
- sur l'emploi
- sur l'avenir des communes.

Je le rappelle encore ici notre groupe a déjà fait part dans ses diverses interventions de ses interrogations sur le bien-fondé de cette nouvelle intercommunalité et ses conséquences.

Pour nous le constat est amer, de plus nous perdons notre seul représentante, dans cette instance, élue démocratiquement lors des dernières élections municipales sur notre liste commune « Noisiel solidaire pour bien vivre ensemble ».

Cependant nous pensons qu'il est important qu'au sein de la nouvelle agglomération puisse exister un groupe capable de porter les valeurs et les réalisations que nous avons su mettre en place au sein du Val Maubuée.

C'est pourquoi nous avons soutenue la liste qui nous est présentée ici à Noisiel afin qu'au sein de la nouvelle agglomération les forces de gauche soient majoritairement représentées et aussi pour que des élus de notre groupe se fassent les relais par leurs propositions d'une autre politique en ayant à coeur de défendre les valeurs de notre république et les droits de tous ses habitants ».

Monsieur le Maire informe de l'arrivée de M. CALAMITA,

Monsieur VISKOVIC intervient au nom du groupe socialiste et républicain. « Merci Monsieur le Maire, avant toute chose je souhaiterais saluer l'action des élus municipaux qui ont siégé depuis mars 2014 au sein du conseil communautaire du Val Maubuée ; non seulement ceux qui ont été reconduits au conseil communautaire, mais j'ai une pensée particulière pour M.TIENG, Mme CAMARA, M.BEAULIEU et M.DRAME , qui depuis dix huit mois ont tous les quatre représenté la commune au sein du conseil communautaire, je tenais à le souligner.

Ensuite, je tiens à remercier, au nom du groupe socialiste, le groupe des élus communiste et partenaires qui a soutenu cette liste de quatre candidats. Aussi, je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit par monsieur BARDET. Je ne pensais pas intervenir, mais cela me donne l'occasion de dire que le vote de ce soir, et celui qui aura lieu dans les différentes communes, va en réalité marquer un aboutissement et un début, après quarante années de belles pages qui ont été écrites sous la conduite de plusieurs présidents successifs : M.MOLLE, M.VACHEZ, M.RICART, M.MIGUEL qui ont tous façonné le Val Maubué.

Le vote de ce soir est aussi un aboutissement, car c'est un projet qui a été initié depuis plusieurs mois. Le conseil municipal a déjà eu l'occasion de s'exprimer sur ce point, notamment sur la refonte de la carte intercommunale. Tous les groupes ont eu l'occasion de dire pourquoi ils soutenaient ou rejetaient le projet à trois ou le projet à cinq.

Je ne vais pas revenir sur les motivations portées par les élus socialistes et républicains sur la vision commune et les projets communs que nous partageons avec les deux autres intercommunalités.

Nous avons toujours soutenu ce projet à trois et à plus forte raison dans la dernière période. Je voulais rappeler cette action portée depuis quarante ans et dire que c'est un aboutissement et

un début, puisque si de belles pages ont été écrites, je pense et je suis convaincu que Noisiel s'inscrira dans cette action. Je parle sous le contrôle de monsieur le Maire, Noisiel entendra tenir le stylo pour l'écriture de ces futurs pages ».

Monsieur le maire précise que le travail est devant nous, et qu'il lui appartiendra, avec d'autres, de faire en sorte que cette nouvelle communauté d'agglomération recueille bien les besoins de nos habitants et fasse en sorte, qu'à égalité avec les autres communes, Noisiel tienne toute sa place.

Monsieur le Maire remercie tous les participants et souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

TOUS LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR AYANT ÉTÉ EXAMINÉS LA SÉANCE EST LEVÉE A 19H45